

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 novembre 2022

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 17/11/2022
Date d'affichage : 17/11/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 22 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Laure DUCHAMP - GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL- - Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Véronique AUGIZEAU- Céline POIRRIER- Alexandra CHABANIS.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2022-088 : Opérations de recensement de la population 2023- Recrutement 4 agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles se déroulera l'opération de recensement des habitants de la commune en 2023 du 19 janvier au 18 février.

La réalisation de ce recensement nécessite le recrutement de quatre agents recenseurs. Il revient au Conseil municipal de créer quatre postes d'agents recenseurs pour couvrir l'ensemble du territoire communal et d'autoriser monsieur le Maire à recruter ces agents afin qu'ils puissent suivre les séances de formation et réaliser le travail de collecte d'informations demandées par l'INSEE.

Ces agents seront nommés par arrêté municipal conformément aux dispositions règlementaires.

Le Conseil Municipal,

DELIBERE

Et

DECIDE à l'unanimité de créer quatre postes à temps non complet du 06 janvier 2023 au 18 février 2023, le niveau de rémunération retenu sera calculé sur la base de l'indice brut 382/352. Une indemnité forfaitaire pour les frais de déplacement de 150 € par poste sera versée.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer les arrêtés de nomination et les documents afférents à cette opération.



Yves COURBIS,

Maire

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0